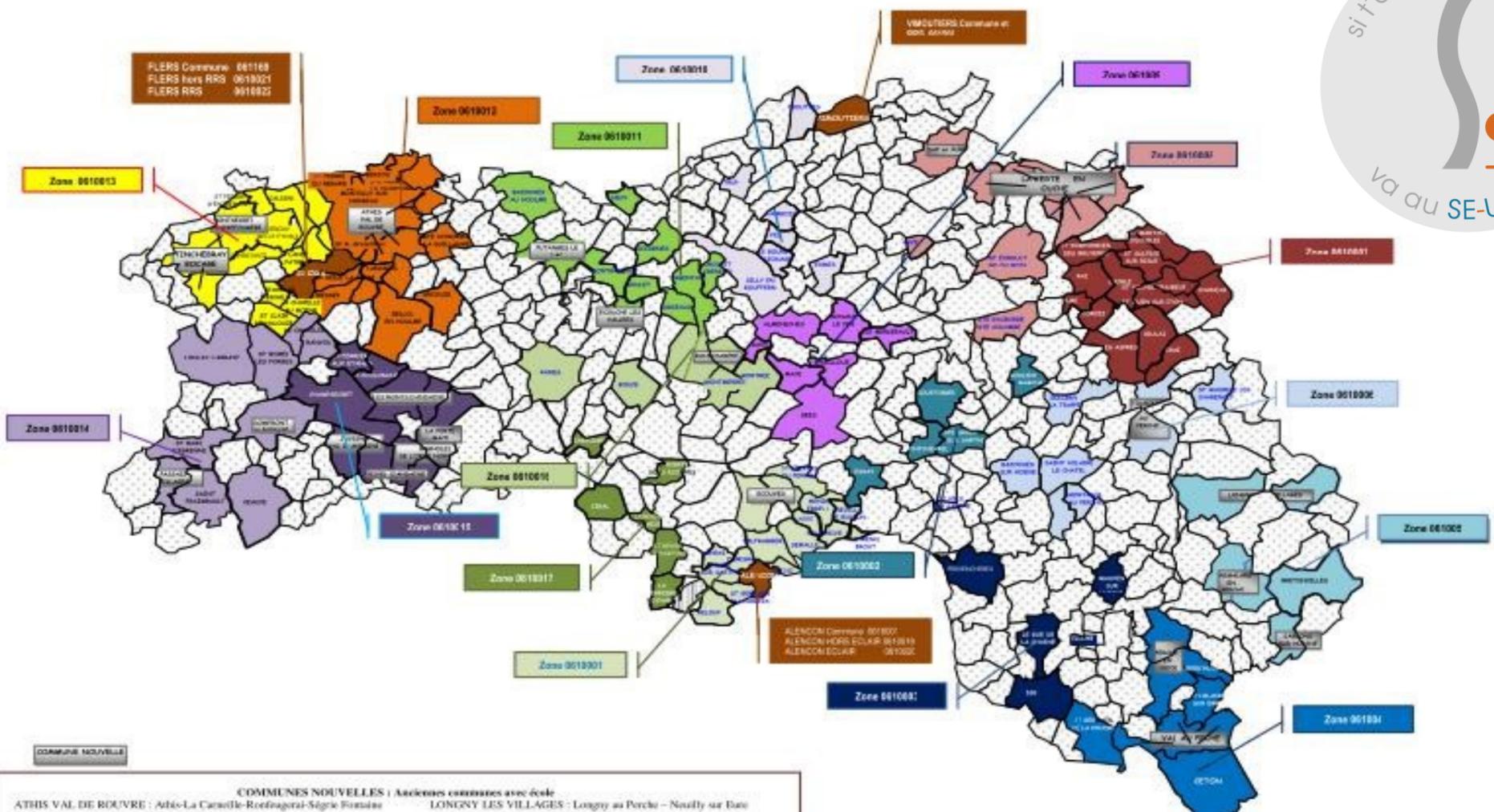


Eléments du barème		Pts
Barème de base = Ancienneté Générale de Service (AGS) au 31/12/2016	1 pt par année d'AGS Pour la calculer, il faut additionner le nombre d'années « pleines », puis les mois et les jours convertis par rapport à l'année. <i>Par exemple : 1 an, 11 mois, 12 jours. 1an = 360 j, 11 mois = 11 x 30 j = 330 j, 12 j 360 + 330 + 12 = 702 j 702 : 360 = 1,950 Total AGS : 1,950</i>	
Priorité réglementaire = Mesure de carte scolaire	10 pts + 1/2 pt supplémentaire par année d'exercice à titre définitif	
Priorité légale = Tous les enseignants reconnus « travailleur handicapé RQTH » participant au mouvement) ou enseignants sollicitant une mutation au titre du handicap	5 pts sur l'ensemble des vœux: enseignants eux-mêmes ou 40 pts sur l'ensemble des vœux: enseignants eux-mêmes, leur conjoint ou enfant handicapé ou malade	
Bonifications		
Exercice à titre définitif depuis au moins 5 ans au 31/08/2017 en REP ou REP+	5 pts + 1/2 pt supplémentaire par année d'exercice au-delà des 5 ans (bonification plafonnée à 8 pts)	
Exercice à titre définitif depuis au moins 5 ans au 31/08/2017 sur le même poste de direction	5 pts + 1/2 pt supplémentaire par année d'exercice au-delà des 5 ans (bonification plafonnée à 8 pts) Attention : ces 2 premières bonifications ne sont pas cumulables!	
Exercice à titre définitif ou provisoire sur un poste d'adjoint en ITEP, éducateur EREA, dispositif relais ou centre éducatif fermé.	5 pts + 1/2 pt supplémentaire par année d'exercice dès la deuxième année (bonification plafonnée à 8 pts)	
Exercice à titre définitif ou provisoire sur poste composite en 2016/2017	2 pts pour la première année d'exercice + 1/2 pt par année d'exercice supplémentaire consécutive (bonification plafonnée à 5 pts)	
Exercice à titre provisoire sur un poste ASH (IME-ULIS-EGPA-enseignants EREA-brigades ASH) en 2016/2017	Priorité absolue si le poste apparaît en vœu 1 et si nomination en 2016 sur un poste resté vacant à l'issue du mouvement Sinon , 2 pts sur l'ensemble des vœux	
Exercice à titre provisoire sur un poste de direction en 2016/2017	Priorité absolue si le poste apparaît en vœu 1 et sous réserve de l'inscription sur la liste d'aptitude 2017 et si nomination en 2016 sur une direction restée vacante à l'issue du mouvement Sinon , 2 pts sur l'ensemble des vœux	

MOUVEMENT 2017
Secteurs géographiques



- COMMUNES NOUVELLES**
- COMMUNES NOUVELLES : Anciennes communes avec école**
- ATHIS VAL DE ROUVRE : Athis-La Cassolle-Roefnageral-Sègre-Frémont
 - BAGNEULES DE L'ORNE-NORMANDE : Bagneules
 - BICHAMPREL : Chambré
 - CHAILLOUÉ : Chailloüé
 - DOMEFONT en FOIRAIE : Dornfont
 - ECOUICHE LES VALLEES : Ecouché
 - ECOUVES : Rakos - Vingt-Haings
 - JUVIGNY VAL D'ANDAINE : Juvigny sous Andaine
 - LA FERTE EN OUCHE : La Ferté Ferrel - Garville - Heugon - Villers en Ouche
 - LA FERTE MACÉ : La Ferté Macé
 - LES MONTS D'ANDAINE : La Sauvagnère - St Maurice du Désert
 - LONGNY LES VILLAGES : Longny au Perche - Naully sur Dore
 - MONTSICRET CLAMPEFOUGERE : Montsiret
 - PASSAIS VILLAGES : Passais la Conception
 - PERCHE EN NOÛE : Noûé - Pîtres du Perche
 - POTANGES LE LAC : Potanges Post Ecrits
 - REMAILARD EN PERCHE : Rémailard
 - RIVES D'ANDAINE : La Chapelle d'Andaine - Costerie
 - SABLONS SUR HUISNE : Coude sur Huisne
 - SAP EN AUGÉ : Le Sap
 - TINCHEBRAY BOCCAGE : Fosses-St Cornier des Landes-Tinchebray
 - TOUROUVRE AU PERCHE : Tourover - Randonnai
 - VAL AU PERCHE : Milé - La Roze - Le Thul

Corps

Titulaire Stagiaire Entrant dans l'Orne

Adhérent SE-UNSA. N° :

Adhésion jointe

Non adhérent

Compte tenu du nombre important de dossiers que nous suivons, ceux des adhérents seront traités prioritairement

NOM : _____ Nom de Naissance : _____

Prénom: _____ Date de naissance : _____

Téléphone : _____ Email : _____ @ _____

Adresse personnelle : _____

Adresse administrative « actuelle » : _____

Echelon au 31/08/2016 (ou au 01/09/2016 par reclassement) : _____

Votre AGS au 31.12.16:

	N°	Intitulé		N°	Intitulé
1			16		
2			17		
3			18		
4			19		
5			20		
6			21		
7			22		
8			23		
9			24		
10			25		
11			26		
12			27		
13			28		
14			29		
15			30		



Être alerté par sms du résultat d'affectation dès la fin de la CAPD ?

NB Les vœux géographiques sont particulièrement importants lors de la phase informatique d'ajustement où leur prise en compte permet d'affecter les agents suivant leur souhait en fonction de leur barème.

Numéro des zone (s) géographique (s) souhaitée (s) dans l'ordre de préférence :

.....

Le SE-UNSA traite en priorité le dossier des syndiqués. Adhérer au SE-UNSA 61, c'est participer à une action collective pour la défense de l'École Publique et de ses enseignants. C'est porter un projet de transformation de l'École et exiger des moyens à la hauteur des enjeux auxquels elle doit faire face.

Section départementale de l'Orne

4 rue Michelet

61000 Alençon

Tel : 02.33.28.47.15

61@se-unsa.org



se-unsa.org